

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-32

**BARRAGE DE THERONDEL
AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 79/06
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Le marché n° 79/06 relatif à la maîtrise d'œuvre du barrage de Théron del a été conclu le 13 juillet 2006 avec le groupement d'entreprise EDF / SOLS ET EAUX pour un montant de **102 778 € HT**.

Un premier avenant à ce marché a été présenté à la Commission Permanente de janvier 2007.

Il avait pour objet d'augmenter le montant initial du marché de **2 998,50 € HT** en raison de la nécessité d'effectuer des reconnaissances géotechniques complémentaires.

Le présent rapport concerne la proposition d'un second avenant au marché 79/06 du fait :

- de prestations complémentaires en étude de sols,
- de la levée de l'option incluse dans l'offre de base pour la réalisation de levés topographiques,
- de la rectification de la décomposition des prix sur la base desquels a été notifié ce marché.

1 - Expertise géotechnique

A partir des sondages géotechniques complémentaires, le bureau d'études Sols et Eaux a du réaliser des essais en laboratoire pour caractériser les contraintes mécaniques des échantillons de sols prélevés.

Le coût de ces essais est de **400 € HT**, tel que stipulé dans le projet d'avenant présenté.

2 - Relevés topographiques

L'implantation des ouvrages a nécessité la réalisation de levés topographiques.

A noter que cette prestation qui constituait une option au marché de base a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance du 30 avril 2006, pour l'attribution du marché.

Lors de la Commission d'Appel d'Offres du 30 avril dernier, celle-ci s'est prononcée favorablement sur la levée de cette option pour un montant identique à l'offre initiale, soit **8 000 € HT**.

Cette prestation est contenue dans le projet d'avenant présenté.

3 - Rectification de la décomposition des prix

Le marché de maîtrise d'œuvre est conclu pour une rémunération forfaitaire provisoire des missions de base au taux de 5,8 % pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 1 620 000 € HT, soit **93 960 € HT**.

Or le marché a été notifié sur la base de la décomposition des prix forfaitaires que nous avait transmis le candidat dans son offre initiale ; laquelle erronée, correspondait pour ces prestations à un coût de **93 917 € HT**.

Au vu de ces éléments, je vous demanderai de bien vouloir m'autoriser à signer le projet d'avenant présenté, permettant d'augmenter le coût du marché 79/06 de **8 443 € HT**, pour répondre à :

- des expertises géotechniques complémentaires pour un montant de **400 € HT**,
- la levée de l'option stipulée dans l'offre initiale concernant les relevés topographiques du site pour un montant de **8 000 € HT**,
- la rectification d'une erreur dans la décomposition des prix, soit **43 € HT**, permettant de porter le coût des missions de base de la maîtrise d'oeuvre à **93 960 € HT**.

Le montant du marché 79/06 relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre du barrage de Théronnel, initialement notifié pour un montant de **102 778 € HT**, serait porté à **114 219,50 € HT** selon la décomposition suivante des prix :

- Montant initial HT : 102 778,00 €
- Avenant n°1 HT : 2 998,50 €
- Avenant n°2 HT : 8 443,00 €
- **Montant total HT : 114 219,50 €**

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-32

**BARRAGE DE THERONDEL
AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 79/06
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le marché n° 79/06 relatif à la maîtrise d'œuvre du barrage de Théron del conclu le 13 juillet 2006 avec le groupement d'entreprise EDF / SOLS ET EAUX pour un montant de 102 778 € HT,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 30 avril 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au marché susvisé permettant d'augmenter le coût de ce marché de 8 443 € HT, pour répondre à :
 - des expertises géotechniques complémentaires pour un montant de 400 € HT,
 - la levée de l'option stipulée dans l'offre initiale concernant les relevés topographiques du site pour un montant de 8 000 € HT,
 - la rectification d'une erreur dans la décomposition des prix, soit 43 € HT, permettant de porter le coût des missions de base de la maîtrise d'oeuvre à 93 960 € HT.

- Précise que le montant du marché 79/06 relatif à la mission de maîtrise d'oeuvre du barrage de Thérondel, initialement notifié pour un montant de 102 778 € HT, sera porté à 114 219,50 € HT selon la décomposition suivante des prix :

- Montant initial HT : 102 778,00 €
- Avenant n°1 HT : 2 998,50 €
- Avenant n°2 HT : 8 443,00 €
- Montant total HT : 114 219,50 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Président l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,